

Les subsides

Depuis le budget de février, les taux d'intérêt hypothécaire sont passés de 12.5 à 14 p. 100. Cette hausse va ajouter \$50 d'intérêt par mois sur une hypothèque de \$50,000 de 20 ans. Cela représente une somme de \$12,000 sur toute la durée de l'hypothèque.

La hausse des taux d'intérêt a eu des effets sur la demande de nouvelles maisons unifamiliales et rendu moins attrayante la construction de logements locatifs. En avril 1984, le nombre de mises en chantier avait baissé à 126,000 par année sur une base annuelle désaisonnalisée. En avril 1983, le chiffre était de 179,000. Ce qu'il faut retenir à propos de la baisse du nombre de mises en chantier, c'est que pour chaque mise en chantier en moins, 2.5 emplois sont perdus au Canada. Dans l'industrie du bâtiment, le taux de chômage désaisonnalisé en avril était de 22.5 p. 100 et le taux réel de 27.3 p. 100.

L'aspect le plus tragique du chaos qu'a connu l'industrie du bâtiment pendant la récession libérale est l'effet que cela a eu sur les simples citoyens, ceux qui ont dû faire face à la forclusion, ceux qui ont dû se plier à une procédure de pouvoir de vente, ceux qui ont été forcés de vendre leur maison, les constructeurs qui ont cessé de construire et les employés de ces constructeurs qui ont cessé de travailler. A cause de tout cela, nous avons été témoins de bouleversements sociaux, de déceptions, d'espoirs anéantis et de chaos au Canada.

Ce qui est tragique, c'est qu'à l'époque où les taux d'intérêt étaient élevés, le gouvernement libéral n'a rien fait pour remédier à la situation. Il n'a pris aucune mesure pour protéger les Canadiens contre les taux d'intérêt élevés. Nous, du parti progressiste conservateur, ne cessons d'exhorter le gouvernement à prendre des mesures pour aider les propriétaires de maison du Canada. Nous ne cessons de demander que le gouvernement arrête d'aider les entreprises en difficulté et qu'il aide plutôt les propriétaires de maison.

● (1510)

Nous avons noté avec intérêt les solutions proposées dans le budget. Le parti libéral prétend maintenant s'intéresser aux propriétaires canadiens. Selon nous, monsieur le Président, ce n'est que de la poudre aux yeux. Ce qu'il avait promis en février ne s'était pas encore réalisé le 14 mai. Par exemple, dans le budget de février, on nous promettait une assurance devant protéger les gens des taux hypothécaires. A la mi-mars, le gouvernement nous a promis qu'une mesure à ce sujet serait présentée quelques semaines plus tard. Il y a deux semaines, la même mesure nous a été promise pour la fin de mai. A mon avis, monsieur le Président, si le parti libéral s'intéressait vraiment aux propriétaires de maison du Canada, il présenterait une mesure pour les protéger.

Voyons un peu ce que le gouvernement libéral a promis. Il a promis et je cite en substance ce qui figure dans les documents budgétaires un programme de protection des taux hypothécaires visant à protéger le taux d'intérêt en cours sur le marché, pour la durée prévue de l'hypothèque, au moment où la protection hypothécaire est obtenue. Autrement dit, monsieur le Président, le budget prévoit que les propriétaires obtiendront la protection de leur hypothèque à compter de la date où ils présenteront leur demande.

Par suite des questions que des députés progressistes-conservateurs ont posées à la Chambre, voici maintenant que le gouvernement recule. Il a attendu que les taux d'intérêt hypothécaire grimpent de 12.5 à 14 p. 100, puis il a fait marche arrière. Et cela, seulement parce que mon parti lui a signalé que s'il s'en tenait aux documents budgétaires, il en coûterait aux propriétaires de maison du Canada 1.5 p. 100 de leur protection hypothécaire. Nous, du parti progressiste-conservateur, sommes fiers d'avoir obligé le parti libéral à se rendre compte du tort qu'il faisait aux propriétaires de maison du Canada en ne se décidant pas à présenter un projet de loi—non en le promettant, comme il l'a fait dans le budget.

Le parti libéral a aussi promis dans le budget d'abroger l'article 10 de la loi afin que les gens qui renouvellent présentement leur hypothèque à des taux d'intérêt élevés puissent acquitter leur hypothèque à l'avance au cours de la durée de celle-ci. Je dirai au gouvernement que c'est là une notion intéressante qui pourrait s'attirer la faveur de ce côté-ci, si seulement nous avions une chance d'en examiner les rouages. Monsieur le Président, je répète au gouvernement que les Canadiens ont ras le bol, ils ne veulent plus de promesses, ils veulent avoir la loi.

En ce qui a trait au programme de protection des taux hypothécaires, je m'y connais en droit immobilier et je n'hésite pas à dire au gouvernement que je m'inquiète beaucoup des modalités. Comment va-t-il fonctionner? Le gouvernement nous a dit: «Nous allons en discuter avec cinq directeurs de banques et, à la lumière de leurs remarques, nous rédigerons le projet de loi». C'est inacceptable aux yeux du parti progressiste conservateur, monsieur le Président, car nous voulons connaître l'opinion des gens du métier. Nous allons en discuter avec des experts en droit foncier et des agents immobiliers, car ces gens-là font directement affaire avec les propriétaires et les consommateurs canadiens. Le gouvernement se demande comment les banques vont réagir, mais je peux lui dire que c'est le dernier de nos soucis. Nous nous intéressons aux Canadiens ordinaires, à ceux qui achètent des maisons, à ceux qui sont lésés par la politique du gouvernement actuel.

Enfin, troisièmement, monsieur le Président, le gouvernement a également omis de parler, dans son budget, d'un système permettant d'accorder des hypothèques à long terme. J'incite fortement le gouvernement à le faire. Cependant, je le répète, où est ce projet de loi? Où est ce programme? Chacun sait que c'est l'un des problèmes auxquels se heurtent les Canadiens. Auparavant, les hypothèques portaient sur 25 ans, puis leur durée a été ramenée à cinq ans. A l'heure actuelle, les hypothèques portent sur trois ans, deux ans, un an et même six mois. Et tout cela parce que le gouvernement n'a rien fait. S'il veut stabiliser le marché hypothécaire, selon les propriétaires canadiens, il doit proposer ce projet de loi, et ce, le plus rapidement possible pour permettre à notre parti de l'examiner.

Pour conclure, monsieur le Président, j'ai écouté le ministre d'État chargé des Finances (M. MacLaren) déclarer et chercher à prouver du même coup que le gouvernement n'a aucune prise sur les taux d'intérêt et qu'il est incapable de venir en aide aux personnes touchées par les taux d'intérêt élevés. Je réponds à cela que personne n'ajoute foi aux propos du parti libéral à cet égard, ni dans les autres domaines d'ailleurs.